

PROJET PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du vingt mars 2026

Ce projet sera soumis à l'approbation des membres lors du prochain conseil municipal.

Il est diffusé aux membres du conseil et sera joint à la prochaine convocation.

Date de convocation le 16 mars 2026

Le vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures

le Conseil municipal dûment convoqué par le Maire sortant, M. Patrick OCZACHOWSKI, s'est réuni dans la salle du Conseil de Faverolles en séance publique

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Absent	Donne pouvoir à
BRUN	Ludovic	Maire	X		
AGOSTINO	Valentin	1 ^{er} Adjoint	X		
COCQUELET	Laurence	2 ^{ème} Adjointe	X		
ESNARD	Serge	3 ^{ème} Adjoint	X		
BUCHMULLER	Carole	Conseillère	X		
HUYGEBART	Philippe	Conseiller	X		
TROALE	Tiphen	Conseillère	X		
HANQUEZ	Olivier	Conseiller	X		
GONZALEZ	Anne-Sophie	Conseillère	X		
DUHAMEL	Franck	Conseiller	X		
ALEXANDRE	Michaëlle	Conseillère	X		
HAUGEL	Brice	Conseiller	X		
EL GABTENI	Olfa	Conseillère	X		
SIMONET	David	Conseiller		X	Mme Rollet Stella
ROLLET	Stella	Conseillère	X		

Une fois la séance de Conseil ouverte par M. Patrick OCZACHOWSKI Maire sortant, la présidence de la séance est confiée à M. Serge ESNARD doyen d'âge des conseillers nouvellement élus.

Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux, vérifier le quorum et déclarer l'installation des conseillers municipaux, il est donné lecture des articles L2122-4 à L2122-7 du CGCT. Il est ensuite demandé aux Conseillers qui souhaitait se porter candidat au poste de Maire.

Mme Anne-Sophie GONZALEZ, est nommée secrétaire de séance.

I – Election du Maire

M. Ludovic BRUN est le seul à candidater au poste de Maire.

Après un tour de scrutin, le résultat est le suivant :

POUR : 13

CONTRE : 2

Monsieur Ludovic BRUN est élu Maire de Faverolles à la majorité des membres et représentés.

Monsieur Ludovic BRUN Maire élu, prend la présidence de la séance.

II – Délibération 2/2026 - Nombre d'adjoint au Maire

M. Ludovic BRUN propose de créer 3 postes d'adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés approuvent la création de 3 postes d'adjoints.

13 voix POUR

2 voix CONTRE

III – Délibération 3/2026 – Indemnités des élus

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que ;

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maxima des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du Maire et de 3 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 20 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signatures à :

M. Valentin AGOSTINO 1^{er} Adjoint au Maire,

Mme Laurence COCQUELET 2^{ème} Adjointe au Maire,

M. Serge ESNARD 3^{ème} Adjoint au Maire,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 820 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 44.3%,

Considérant que pour une commune de 820 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 11.77%

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité des membres présents et représentés avec

13 VOIX POUR

2 VOIX BLANCHES

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit à compter du 20 mars 2026 :

- Maire : 44.3 % de l'indice 1027

- 1^{er} Adjoint : 11.77 de l'indice 1027

- 2^{ème} Adjoint : 11.77 % de l'indice 1027

- 3^{ème} Adjoint : 11.77 % de l'indice 1027

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

IV – Approbation du PV du 19/01/2026

Le PV du 19/01/2025 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés :

13 VOIX POUR

2 ABSTENTIONS

V – Charte de l'élu local

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local aux membres du Conseil municipal.

VI – Points divers

- Salle des fêtes : Une demande de subvention a été faite auprès du département d'Eure-et-Loir pour la deuxième phase de travaux (création d'une ouverture à l'arrière du bâtiment, isolation phonique et peinture intérieure). A ce jour, le dossier est en instruction. Pour rappel le montant maximum du Fonds d'Investissement est de 30% de 100 000 € HT maximum.
- Parcours découverte : Les pupitres ont été installés par une entreprise mandatée par la CCPEIDF.
- Prochains Conseil municipaux :
 - Mardi 31 mars à 20h00
 - Jeudi 23 avril à 20h00

Fin du Conseil municipal 22h32